

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 5 mars 2025 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, LERCH Michaël, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Messieurs STUDER Jean-Luc et SCHNEIDER Arthur.

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Monsieur STUDER Jean-Luc a donné procuration à Madame SIMON Manuela

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2025
- 3) Déclassement de la parcelle STAELMANN
- 4) Gîte du Gazon Vert : ente ou gérance
- 5) Contrat Iliwap
- 6) Don Musée Serret
- 7) Attribution travaux débardage, abattage...
- 8) DIVERS
 - a. Info Urbanisme
 - b. Déplacement du Conseil Municipal du 28 avril au 5 mai 2025
 - c. Création chemin – Robert LUTTRINGER

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur OTT Martial comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la réunion du 3 février 2025

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 3 février 2025, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Il est demandé que Monsieur le Maire prenne contact avec Monsieur FLUHR Samuel afin d'obtenir une estimation des bois se trouvant sur les parcelles à vendre par M. MONCHABLON.

3) Déclassement de deux parcelles

À la suite de l'échange de terrains entre les époux STAELMANN et la Commune, les terrains situés section 1, parcelles 402 et 404, d'une superficie de 9 m², font partie du domaine privé de la Commune. Il convient de les classer au domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal est favorable, à l'unanimité, au classement des parcelles 402 et 404, au domaine communal public et autorise, Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces concernant à ce dossier.

4) Gîte du Gazon Vert : vente ou gérance ?

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été destinataire de l'estimation des Domaines pour le gîte du Gazon Vert. Le gîte a été évalué à 152 000 euros et ne peut être vendu en-dessous de 20% de l'estimation.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote pour une vente du bâtiment ou pour une gérance.

Après discussion, **le Conseil Municipal s'est prononcé** comme suit :

- | | |
|-------------------|---|
| - Pour la gérance | 8 CONTRE |
| - Pour la vente | 6 POUR |
| | 2 Abstentions (Martial OTT et Michaël LERCH). |

Monsieur le Maire a pris bonne note et précise que la procédure d'appel d'offre public va être lancée. Il y a encore à établir un arpantage pour un périmètre de terrains à inclure dans la vente.

5) Contrat Illiwap

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le contrat Illiwap arrive à échéance en fin mars 2025. Il est proposé de reconduire ce contrat pour une année, jusqu'en mars 2026. Madame THUILLIER Christelle précise que le contrat prémium n'est pas nécessaire et qu'un montant classique suffit pour cette dernière année.

Le Conseil municipal se prononce pour le renouvellement d'un an du contrat Illiwap.

L'équipe municipale suivante décidera de la suite à donner à ce contrat.

6) Don au Musée SERRET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'aide financière en soutien au bon fonctionnement du musée.

Le Conseil Municipal décide d'allouer une aide de 150 euros au Musée SERRET.

7) Attribution travaux débardage, abattage, façonnage

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une consultation a été faite concernant les travaux de débardage, abattage, façonnage pour les besoins de la commune.

5 demandes ont été envoyées et une seule réponse nous est parvenue.

Les travaux de débardage, abattage et façonnage sont attribués à l'entreprise **BINDER de KRUTH**.

8) DIVERS

a) Urbanisme

date	nom	prénom	motif
06-02-25	KAGEN	Nicolas	Agrandissement du hangar
14-02-25	HAURY	Marc	Remplacement porte d'entrée
14-02-25	SCHWEITZER	Mathieu	Rénovation façade (portes et fenêtre)

b) Déplacement du Conseil Municipal du 28 avril au 5 mai 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de reculer le Conseil Municipal du 28 avril au 5 mai 2025, en raison de sa participation à une réunion très importante à Strasbourg.

c) Création chemin à la demande de Robert LUTTRINGER

Monsieur OTT Martial et Monsieur LERCH Mickaël expliquent à l'assemblée qu'il s'agit plus d'un accès que de la création d'un chemin.

Ce chemin se trouve juste à gauche après le pont de l'étang de pêche sur une centaine de mètres afin qu'il puisse y passer avec son tracteur. Il souhaite refaire ses clôtures.

Après discussion, il est demandé que comme M. LUTTRINGER veut refaire toutes ses clôtures, qu'elles soient déplacées et que cet accès profite également aux autres propriétaires des parcelles environnantes pour chercher leur bois.

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

La séance a été levée à 21h15.